

Exercice Budgétaire : 2024

Fonction : 67 RECHERCHE ET INNOVATION

Direction : DRESS

Thème : C05.05 Recherche

Objet : Appel à projets Allocations de recherche 2025

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 12 décembre 2024, à 18:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 412-2 du code de la Recherche,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu les modalités du contrat doctoral fixé par le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 modifié relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et par le décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu l'arrêté du 29 août 2016 modifié fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel,

Vu le décret n°2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé,

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030,

Vu la délibération n°2024.01087 du Conseil régional du 20 juin 2024 actualisant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) adoptée par délibération 2022.00573 du 17 mars 2022,

Vu la délibération n° 2022.01881 du Conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI) Hauts-de-France 2022-2028,

Vu l'avis émis par la commission Lycées, recherche et enseignement supérieur

CONSIDERANT :

Les objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui visent notamment à structurer, valoriser et renforcer l'excellence et la lisibilité de la recherche sur l'ensemble du territoire régional, à contribuer à l'attractivité et au rayonnement de la recherche, ainsi qu'au développement économique ;

Les défis économiques et sociétaux auxquels la région est confrontée ;

La nécessité de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux en doctorants et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues ;

Les thématiques de la Stratégie Recherche Innovation régionale, ainsi que les priorités régionales, telles que figurant dans l'appel à projets Allocations de recherche 2025 ci-annexé, parmi lesquelles figurent le développement des partenariats de recherche « public-privé » ;

La nécessité d'attribuer les cofinancements d'allocations de recherche en cohérence avec la rentrée universitaire des doctorants prévue autour du 1^{er} octobre 2025 ;

La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

DECIDE

Par 55 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver le dispositif « Allocations de recherche » et de lancer l'appel à projets 2025 selon les modalités présentées en annexe de la délibération, sur l'ensemble du territoire régional.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (45) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héroïse DHALLUIN, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Pouvoirs donnés (10) : Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Véronique TEINTENIER donne pouvoir à Monsieur Laurent RIGAUD.

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE.

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absents (0) :

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE